

Janvier 2018

Cahier des charges

Conception et impression de supports de communication

Agritourisme

Bienvenue à la ferme, Escapades gourmandes

Bistrots de pays & Marchés des producteurs de pays 2018



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CORRÈZE

TERRES d'**a**VENIR



Définition

L'agritourisme ou agrotourisme est une forme de tourisme dont l'objet est la découverte des savoir-faire agricole d'un territoire, et par extension des paysages, des pratiques sociales et des spécialités culinaires découlant de l'agriculture. Il s'agit d'une des formes du tourisme rural, qui lui caractérise l'ensemble des pratiques touristiques ayant le milieu rural comme finalité, non exclusivement dans sa dimension agricole. Cette activité permet de générer un développement économique plus ou moins marqué pour les territoires et les agriculteurs concernés. Il a également pour objectifs de valoriser les produits locaux et les agriculteurs du territoire, par le biais des circuits courts et de la vente directe.

• **Bienvenue à la ferme**

C'est le premier réseau français de vente directe et d'accueil à la ferme. Fédéré par les Chambres d'Agriculture depuis 1988, il propose une offre diversifiée, regroupée en quatre thématiques majeures - produits fermiers, restauration, séjours et loisirs - garantissant une offre de qualité. Tout au long de l'année, les **140 adhérents** du réseau « Bienvenue à la Ferme » en Corrèze ont à cœur d'accueillir le public sur leur exploitation, avec comme point d'orgue le **Printemps Bienvenue à la ferme**, d'avril à juin.

Pour en savoir plus sur le réseau et retrouver le catalogue des producteurs corréziens : <http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/>

• **Les Marchés des Producteurs de Pays**

Tout au long de l'été, ils garantissent des produits en direct, du producteur au consommateur, avec en prime, la convivialité et l'échange. Les Marchés des Producteurs de Pays sont des lieux d'accueil chaleureux et colorés. Ils valorisent pleinement la richesse et la diversité de nos terroirs. La démarche est régie par une charte qui exige que les produits vendus sur le marché proviennent directement et exclusivement des producteurs.

Les Marchés des Producteurs de Pays de la Corrèze, organisés depuis 20 ans, proposent chaque été près de **180 rendez-vous** dans plus de **30 communes** du territoire, pour une moyenne de **400 à 500 gourmands** en moyenne par date. Près de **180 producteurs** participent à la démarche.

Pour en savoir plus sur le réseau : <http://www.marches-producteurs.com/>

• **Les Escapades gourmandes**

Les agriculteurs ouvrent leurs portes durant l'été pour partager avec les curieux et les gourmands un moment de convivialité autour de leurs productions. Au programme : traite et les soins des animaux, repas partagés, dégustations, rendez-vous insolites... L'événement est organisé en collaboration avec les Offices de Tourisme et la Chambre d'Agriculture de la Corrèze.



• Les « Bistrots de Pays »

L'attribution du label se fait uniquement pour des commerçants indépendants tenant bistrot, café, estaminet, bar ou débit de boissons. Ils adhèrent à un « Projet de Pays » pour maintenir dans leur commerce un maximum de services diversifiés et de proximité.

La création d'un Bistrot de Pays se fait uniquement dans une commune rurale de 2 000 habitants maximum. Son but est, en effet, de sauvegarder le dernier - ou l'un des derniers - commerce du village.

C'est dans ce cadre que le Bistrot de Pays s'engage à proposer des services qui n'existaient plus dans son village : dépôt de pain, de tabac, de journaux, petite épicerie, etc. Sa clientèle extérieure se voit aussi proposer une documentation touristique : dépliants, cartes postales, etc.

Son objectif principal est de la promotion des produits du terroir, ce qui lui impose d'organiser, au moins trois fois par an, des **animations festives ou culturelles** sur ce thème.

Si le Bistrot de Pays assure une restauration complète dans son établissement, il doit proposer à sa carte un maximum de produits du terroir et de recettes régionales. À défaut, il offre au minimum un casse-croûte à toute heure à base lui aussi de produits locaux

Contexte

Pour l'édition 2018, la Chambre d'agriculture de la Corrèze souhaite proposer un plan de communication en adéquation avec l'ambition du projet, dans un contexte de réduction budgétaire.

> Un catalogue « Bienvenue à la ferme » départemental

Anciennement interdépartemental (Limousin), le catalogue Bienvenue à la ferme sera désormais départemental.

> Renforcer le partenariat avec les collectivités

Proposer **un kit communication print et web** pour garantir la notoriété de l'événement et conserver la charte graphique et l'identité de la formule initiée par la Chambre d'agriculture. Ce kit est composé de flyers, d'affiches, d'invitations, de bandeaux web pour les réseaux sociaux. Cela permet une communication plus ciblée (commune par commune) et compense la disparition de la présentation des communes dans le dépliant des Marchés des Producteurs de Pays.

> Se positionner comme acteur à part entière de l'été en Corrèze

Le touriste en vacances veut aujourd'hui vivre une « expérience de vie », partager le quotidien des « gens d'ici » et en Corrèze, l'agriculture a clairement sa place : gîte à la ferme, repas champêtre, visites d'exploitations, bistrots de pays...

Ce positionnement permettrait de donner du corps à l'agritourisme en Corrèze et dynamiser des concepts intéressants comme les Escapades gourmandes qui, aujourd'hui, manquent de lisibilité. Aussi, nous prenons le parti de **mutualiser le catalogue Marché des producteurs de Pays**



avec le dépliant des Escapades gourmandes et d'y ajouter l'opération animation des « Bistrots de Pays ».

La diffusion des supports de communication sera assurée par un prestataire privé qui garantit une diffusion large et permet une réduction de la mobilisation des ressources internes en matière de diffusion.

Enfin, nous proposons aussi de varier les achats d'espace en visant une cible plus touristique, en optant notamment pour l'achat d'un encart publicitaire dans le magazine des gîtes de France.

> Assurer une meilleure visibilité de la Chambre d'agriculture

Faire valoir l'identité Chambre d'Agriculture, mettre en lumière le travail des producteurs, réaffirmer la politique et les règles des Marchés des Producteurs de Pays (consommer ce que l'on achète sur place etc.)...

> Conserver la cible des habitués et sensibiliser les touristes.

Les Marchés des Producteurs de Pays sont bien ancrés sur le territoire. Le challenge est à la fois de conserver les clients locaux fidèles mais également de toucher une cible plus touristique.

> Etre plus actifs sur les réseaux sociaux

En ce sens, une communication moins chère est une communication dématérialisée. En 2018, nous avons la nécessité de nous appuyer sur le nouveau site internet de la Chambre d'agriculture, fer de lance de la stratégie de communication digitale de notre structure, mais également sur le nouveau site internet national Bienvenue à la ferme. La problématique des réseaux sociaux devra également être abordée par les professionnels car ils sont un précieux relais d'informations, peu coûteux et appréciés pour leur spontanéité pour toucher une cible plus jeune et plus mobile.

Prestations demandées

La prestation demandée se décompose en deux lots :

> rédaction et conception graphique

> impression

Rédaction :

Il est demandé au prestataire :

- de **rédiger le catalogue Bienvenue à la ferme**, après entretien auprès des producteurs et du pôle circuits courts de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, à partir des éléments obtenus.

- de **réécrire si nécessaire et de mettre à jour** les éléments qui composeront le **dépliant des Marchés des Producteurs de Pays, Escapades gourmandes et Bistrots de Pays 2018.**



Conception :

A partir d'une identité graphique nationale (logo, codes couleur) qui sera transmise, le prestataire devra concevoir :

➤ Bienvenue à la ferme

| |
|--|
| Bienvvenue à la ferme – 16 500 ex. – 60 pages environ Format catalogue – dimensions à définir |
|--|

➤ Marchés des Producteurs de Pays, Escapades gourmandes et Bistrots de Pays

| |
|--|
| Affiches A3 génériques - Marchés des Producteurs de Pays |
| Affiches abribus 120*176 génériques - Marchés des Producteurs de Pays |
| Affiches A3 – Escapades gourmandes |
| Dépliants Marchés des Producteurs de Pays, Escapades gourmandes et Bistrots de Pays 40 000 exemplaires |
| Affiches A3 kit communication communes - Marchés des Producteurs de Pays 32 versions en 50 ex. soit 1600 ex. |
| Affiches A3 kit de communication Bistrots de Pays 10 versions en 10 ex : soit 100 ex |
| Flyers A6 r/v kit communication communes - Marchés des Producteurs de Pays 32 versions en 1000 ex. soit 32000 ex. |
| Flyers A6 r/v kit communication Bistrots de Pays 10 versions en 500 exemplaires soit 5000 exemplaires |
| Invitations 10*21 r/v en 32 versions de 30 ex soit 960 ex. |
| Invitation : 1 modèle personnalisable ensuite pour Bistrot de Pays |
| Réalisation de panneaux « entrée de marché » |



Conditions générales

A – Ligne Graphique

Le ou les prestataire(s) devront assurer la conception, la réalisation et l'exécution des documents en respect des chartes de communication des réseaux « Marchés des Producteurs de Pays », « Bienvenue à la ferme », « Escapades Gourmandes » et « Bistrots de Pays » et de leur ligne graphique respective.

B – Méthode de travail

Aucun travail ne doit être commencé par le ou les prestataire(s) sans ordre du Service communication de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze. La Chambre d'Agriculture de la Corrèze se réserve le droit d'organiser une ou plusieurs réunions de travail avec le prestataire. Elles auront lieu, pour la plupart, au siège de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze à Tulle.

Le demandeur exige que le prestataire mette à disposition, le personnel nécessaire pour la réalisation des documents. Le personnel doit obligatoirement avoir été localisé en Corrèze ou dans un département limitrophe. Le demandeur souhaite vivement garder, et cela tout au long du projet, le même ou les mêmes interlocuteurs. Leurs identités devront être indiquées au demandeur.

Le prestataire mandaté par la Chambre d'Agriculture, s'engage à communiquer les fichiers dans un format adapté.

L'identité du réseau « Marchés des Producteurs de Pays », « Escapades Gourmandes », « Bienvenue à la ferme » et « Bistrots de Pays » doit être exclusivement réservée aux éditions de la Chambre d'Agriculture sauf accord préalable. La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'engager des poursuites à l'égard du prestataire, si ses visuels étaient utilisés à d'autres fins. Le prestataire peut utiliser des photos de droit.

C – Aspects Financiers et Administratifs

Il est demandé aux prestataires de répondre à cette consultation suivant le contexte stipulé ci-après, dans le descriptif technique.

Le prestataire est tenu d'indiquer le prix correspondant à chacun des postes (création, impression...). L'assistance aux bons à tirer et les frais de déplacement sont à intégrer dans la proposition de prix qui nous sera retournée. Les frais liés à l'envoi de documents sont à la charge du prestataire.

Le règlement s'effectuera après conception des documents concernés. Il est porté à la connaissance du prestataire que la direction de la Chambre d'Agriculture peut, à tout moment, modifier le nombre et le caractère de ces documents. Le prestataire en sera alors immédiatement informé. Les travaux réalisés par les agences dans le cadre de la consultation ne pourront donner lieu à une rémunération quelconque.

Il est à noter que le demandeur rédigera un bon de commande qui validera l'offre et les propositions du prestataire.



Le tarif proposé par le prestataire pour la réalisation des documents ne sera plus négociable après signature du bon de commande.

En cas de non-respect du rétro planning établi, la Chambre d'Agriculture de la Corrèze pourra imputer au montant hors taxe de la prestation une pénalité de 2% par jour ouvré de retard. Cette pénalité ne pourra être effective que si le retard incombe uniquement au prestataire.

D – Propriété

Le prestataire s'engage à laisser à la Chambre d'Agriculture, la jouissance du support informatique des documents.

Dans le cas de travaux impliquant, sous quelque forme que ce soit, une activité créative (dessins, photos, gravures, aquarelles,...), le prestataire s'engage à laisser à la Chambre d'Agriculture, la propriété intellectuelle de ses créations sans aucune contrepartie, qu'il s'agisse notamment des droits d'auteur et des droits de reproduction.

E - Délais

| | |
|---|---------------------------|
| > Réception des références et devis | Mercredi 14 février |
| > Choix du prestataire | Vendredi 16 février |
| > Catalogue BAF--recueil des éléments, création, impression, livraison des exemplaires | Février 2018 > avril 2018 |
| > Communication print Marchés des Producteurs de Pays / Escapades Gourmandes / Bistrots de Pays : recueil des éléments, création, impression, livraison des exemplaires | Mars 2018 > Mi-mai 2018 |

F- Modalités de réponse

Nous demandons aux prestataires consultés de nous transmettre :

- > Références
- > Devis détaillé

Date limite de réception des offres : 14/02/2018

Passé ce délai, les propositions qui nous seront communiquées, ne pourront être prises en compte.

La Chambre d'Agriculture fera part de sa décision aux prestataires consultés, par courrier ou par mail.

Le marché sera attribué au mieux-disant après étude des offres. Les principaux critères retenus sont :

- la qualité du suivi proposé : pertinence des pistes graphiques proposées, cohérence avec l'identité de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, respect du cahier des charges et objectifs recherchés (60 %)
- l'aspect tarifaire : moyens techniques et humains, coût des prestations et temps nécessaire (30 %)
- l'expérience du prestataire en termes de communication agritouristique (10 %)



8

Par voie postale
Chambre d'Agriculture de la Corrèze
A l'attention de Caroline Frotin, chargée de communication
Immeuble consulaire – Puy Pinçon
Avenue du docteur Albert Schweitzer BP 30
19 001 TULLE Cedex
Ou par voie électronique
communication@correze.chambagri.fr
Textes, logos et visuels éventuels seront fournis par le service
communication aux candidats demandeurs.

Contact :
Caroline Frotin, chargée de communication
caroline.frotin@correze.chambagri.fr – 05 55 21 54 92